

2014/021
 DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE TREZIERIS

Séance du 23 mai 2014

Date de convocation : 19.05.2014
 Nombre de membres en exercice : 11
 Nombre de membres présents : 8
 Nombre de procuration : 0
 Votes pour : 8
 Votes contre : 0
 Abstentions : 0

OBJET : Election de délégués à la C.L.E.C.T. C.C.P.A.

L'an deux mille quatorze le vingt trois à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GAUVRIT Jean-Christophe, Maire.

Présents : GAUVRIT JC – FAURE R – CHIVA N – CHIVA F – LOUVET M – RAMOS C – RICHOU D – SANDRES M –

Absents : BLIN C – MARCO D – MORLEY R

Madame RAMOS Cécile a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la mise en place de la Fiscalité Professionnelle Unique (F.P.U.), comme régime fiscal de la communauté de communes des Pyrénées Audoises, entraîne la création de la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT), et qu'il y a lieu de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant afin d'y représenter la commune.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a écrit son bulletin de vote sur papier blanc et l'a remis fermé au Président. Le dépouillement auquel il a été procédé dès réception par le Président, de la totalité des bulletins de vote établis, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	08
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les Votants se sont fait connaître	0
Reste pour les suffrages exprimés	08
MAJORITE ABSOLUE	05

ONT OBTENU :	M. CHIVA François –titulaire-	08 voixhuit	(voix)
	M. FAURE Robert -suppléant-	08 voixhuit	(voix)

Monsieur CHIVA François ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué titulaire au sein de la C L E C T.

Monsieur FAURE Robert, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué suppléant au sein de la C L E C T.

Ainsi fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Maire,

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
 DE LIMOUX LE

Jean-Christophe GAUVRIT.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Sous Préfecture le 27/05/14

Et notification du 23/05/14

27 MAI 2014

